

ASSEZ D'APPORTER VOS VÉGÉTAUX EN DÉCHETTERIE ?

Plutôt que de les apporter en déchetterie, **vos végétaux peuvent être utilisés dans le jardin** : en mulching pour la pelouse, en paillis pour vos massifs (feuilles mortes ou tailles de haies broyées) ou dans votre compost, en mélange avec des déchets alimentaires.

VALORISEZ VOS VÉGÉTAUX AU JARDIN GRÂCE **AU BROYAGE** !

L'Agglo vous propose un service de broyage à domicile et vous offre **une heure gratuite (1 fois/an/foyer) !**

Les frais de déplacement restent à votre charge.

Information auprès de notre prestataire

Thierry Brossard - Côté Vert (Rorthais)

06 31 48 18 15 - tb.cotevert@gmail.com



BRÛLAGE DE DÉCHETS

LE BRÛLAGE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET DES DÉCHETS VERTS EST INTERDIT !

En application de l'article 84 du règlement sanitaire départemental des Deux-Sèvres, cette infraction est passible d'une amende de 3^{ème} classe (450 € minimum).



À VOS MARQUES, PRÊTS, **COMPOSTEZ** !

L'Agglo met à disposition **gratuitement un composteur par foyer**. Inscrivez-vous à une réunion via le site www.agglo2b.fr

Vous pouvez également en fabriquer un très facilement à partir de palettes de récupération par exemple.

Pour plus d'infos sur le compostage, demandez le «**Petit guide pour un compostage réussi !**».



**Plus d'infos,
des questions ?**

☎ 05 49 81 15 15
www.agglo2b.fr